

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 08 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 janvier à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 24 décembre 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Karin THEOLIER.

Procuration : Denise MELOT à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoir : 01

Nombre de votants : 22

Monsieur Jacques ARNOUX a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Plan de soutien aux commerçants et artisans de Modane / Fourneaux
Demande de subvention au titre de la programmation 2024 du FNADT

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée les événements survenus en août 2023 (éboulement à la Praz engendrant la fermeture de la ligne ferroviaire et de la RD 1006) ainsi que les conséquences induites pour les commerçants et artisans de l'agglomération Modane/Fourneaux.

Il rappelle les différentes réunions de travail organisées depuis cet événement ainsi que les outils et process mis en place par les collectivités locales ou sur le plan national (réunion d'information, lancement de l'observatoire de la santé économique des commerçants et artisans, mise en place d'un dispositif d'aides de la Région AURA abondé par la CCHMV...).

Par ailleurs, sous l'impulsion du Préfet de la Savoie et de la Députée de la Savoie, la construction d'un plan d'actions opérationnel de soutien aux commerçants et artisans a été initié et piloté par la CCHMV afin de répondre à différents enjeux identifiés à court et moyen terme.

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le plan d'actions.

Il expose que la CCHMV est mandataire d'un groupement des communes de Modane et Fourneaux ainsi que de la CCHMV, maîtres d'ouvrage des différentes opérations du plan d'action.

La répartition des actions et travaux est convenue entre les membres du groupement sur des axes identifiés en lien avec les compétences des trois entités. Elle est issue d'un travail mené en concertation entre élus, techniciens et socio-professionnels de l'agglomération.

Dans ces conditions, Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée de solliciter l'Etat afin de participer au financement du plan de soutien dans le cadre de la programmation 2024 du FNADT.

Monsieur le Vice-président présente le plan de financement prévisionnel du plan de soutien :

Montant du plan d'actions en euros TTC	Dont recette FNADT	Dont autofinancement
125 190,00	100 000,00	25 190,00

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le contenu du plan de soutien aux commerçants et artisans de Modane / Fourneaux porté par la CCHMV et le plan de financement prévisionnel correspondant ;
- **Approuve** le rôle de la CCHMV en qualité de « mandataire » d'un groupement des communes de Modane et Fourneaux et de la CCHMV, maîtres d'ouvrage des opérations du plan de soutien ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat dans le cadre de la programmation 2024 du FNADT et à signer l'ensemble des pièces nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer des conventions avec les communes de Modane et Fourneaux dans le cadre de la mise en œuvre des actions du plan de soutien ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 10 janvier 2025.

Le Président
Christian SIMON

